

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

### N° DNCMP/228/F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL ELECTRIQUE POUR POUR L'ELECTRIFICATION DES CENTRES DE KARUNYINYA ET RUBUNGU DE LA COMMUNE MURUTA, PROVINCE KAYANZA

- Date de publication : le 27/01/2020  
- Date d'ouverture des offres : le 17/02/2020

#### Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national, l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et installation du matériel électrique pour l'électrification des centres de KARUNYINYA et RUBUNGU de la commune MURUTA, province KAYANZA.

#### Financement du Marché

2. Le présent Marché est financé sur le Budget Général de l'État, exercice 2019-2020

Le Maître de l'Ouvrage est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines/Agence Burundaise de l'Electrification Rurale(ABER). L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energies et des Mines.

#### Spécification du Marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en seul lot :

5. L'ensemble de la fourniture et installation du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de trois mois.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

#### Condition de participation.

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions juridiques et techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

## Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord  
Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER), sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille francs (50 000 FBU) au sous-compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et Cinquante Milles (50 000 FBU) au compte N°1123/143 ouvert à la BRB au nom de l'ABER.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura à l'adresse suivante :  
Route nationale N°1, parcelle N° 22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord  
Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

## Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce lot.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de deux millions cinq cents mille francs Burundais ( 2 500 000 FBU).

Les soumissionnaires étrangers peuvent soumettre leur garantie bancaire en monnaie locale ou en devise (en Dollars USA ou en Euros).

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord  
Tél : 22 22 19 32, 22 22 3167 au plus tard le 17.02 /2020 à 10 heures précise, heure locale Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

### Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification rurale, sise à Bujumbura  
Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord ,Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le 17/02/2020 à 10 heures précises, heure locale

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP, à la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale, sise à Bujumbura  
Route nationale N°1,parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord , Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le 17/02/2020 à 10 heures 30 minutes, heure locale. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture.

Fait à BUJUMBURA, le...../...../2020.

LE DIRECTEUR GENERAL DE l'ABER

Jacques DUSABUMWAMI

